

## Projet global d'aménagement de la scolarité des élèves sportifs Classes à horaires aménagés

Dossier de demande d'inscription - Année scolaire 20.. / 20..

**Nom, prénom, classe de l'élève :**

**Sport pratiqué :**

**Etablissement fréquenté et classe la présente année scolaire :**

**Avis commission Sports :**

**Les classes à horaires aménagés** ont pour objectif de permettre aux élèves de concilier le cursus scolaire avec une pratique sportive assidue et intensive afin de faciliter la poursuite des études dans d'excellentes conditions. Ce fonctionnement implique des accords et une liaison constante entre le lycée et les structures sportives en charge des entraînements.

**La Commission Sports** de l'établissement examinera les dossiers d'admission et dressera la liste des admis (sous réserve d'affectation par les autorités académiques) dans la deuxième quinzaine de mai. C'est la **Commission Sports** qui établira les aménagements horaires offerts.



## Un choix d'enseignements d'exploration :

**En seconde**, l'aménagement horaire est possible **sans option facultative**.

**En première et terminale**, les horaires aménagés sont reconduits dans l'enseignement général (attention aux séries technologiques comportant de nombreux cours chronophages, exclues a priori de fait du système d'aménagement).

Le **dossier d'admission** s'adresse :

- aux Sportifs de Haut Niveau en Natation du Pôle France *Canet66* ;
- aux élèves pratiquant la Natation Synchronisée avec le club *Cercle des Nageurs* de Saint-Cyprien ;
- aux élèves scolarisés dans le secteur de recrutement du lycée souhaitant intégrer la section sportive Football avec filière arbitrage ;
- aux élèves souhaitant intégrer la section sportive Voile ;
- aux élèves pratiquant le Triathlon au club *Aquasports* de Saint-Cyprien ;
- exceptionnellement aux élèves pratiquant un autre sport de haut niveau de manière assidue et intensive dans le cadre d'un club du secteur de recrutement qui devra signer une convention avec l'établissement si les élèves sont du secteur de recrutement du lycée.

### 1 - Procédures d'admission

- Les élèves doivent être inscrits dans un club sportif ayant signé une convention avec le lycée avec un projet de formation d'excellence de l'athlète à long terme.
- Le dossier sportif devra comporter : la nature et le nombre des entraînements, les résultats sportifs en compétitions régionales, nationales, internationales.
- L'admission des sportifs de haut niveau, et l'admission en section sportive sont soumises à des tests sportifs contrôlés par les centres d'entraînement.
- Dans tous les cas, l'admission définitive par la Commission Sports ne sera décidée qu'après consultation **du dossier sportif et du dossier scolaire**.

## Hébergement :

Les sportifs peuvent être externes, demi-pensionnaires ou internes dans la limite des places disponibles (laissées vacantes après attribution des places aux élèves affectés dans les formations professionnelles et technologiques).

## 2- Fonctionnement

### Activités d'enseignement...

Les élèves sportifs bénéficiant d'horaires aménagés signent le **contrat annuel d'études de l'élève sportif de haut niveau ou ayant une pratique sportive assidue et intensive**.

Les élèves s'engagent :

- A suivre tous les enseignements prévus dans l'emploi du temps en dehors des heures d'entraînement.
- A suivre la totalité de l'horaire obligatoire d'EPS (2h) sauf accord spécifique prévu par les textes pour les sportifs de haut niveau inscrits sur liste nationale.
- A manifester un comportement irréprochable lors des cours de toutes les disciplines y compris l'EPS.
- A participer et promouvoir l'image et le renom de l'établissement en mentionnant les bénéfices qu'ils retirent de la politique du lycée pour les élèves sportifs.
- Tout élève dont les résultats et le comportement ne seraient pas satisfaisants pourra être exclu du dispositif par la Commission l'ayant admis.
- Sauf cas exceptionnel examiné par la Commission Sports, lors d'un redoublement, les élèves du secteur sont exclus du dispositif d'horaires aménagés et les élèves hors secteur rejoignent le lycée de leur secteur.

### Entraînements et compétitions...

Les élèves sportifs s'engagent à suivre tous les entraînements sportifs mis en place par les clubs durant les horaires libérés par le lycée et à participer aux compétitions prévues par les entraîneurs.

### Suivi scolaire...

- L'entraîneur est impliqué dans la scolarité de l'élève sportif et se tient informé régulièrement des résultats et du comportement de l'élève.
- L'entraîneur s'efforcera de rencontrer les professeurs principaux des classes.
- Le professeur référent assurera la coordination entre le club et l'établissement scolaire.
- Le Chef d'établissement sera tenu informé du fonctionnement du dispositif et sollicité systématiquement en cas de difficulté.
- Des bilans d'étape et des évaluations du dispositif mis en place seront régulièrement proposés.

**Les élèves sont tenus de remplir le dossier du centre d'entraînement et le dossier sportif d'admission du lycée. Ils se présenteront aux test sportifs.**

**Le dossier sportif du lycée sera envoyé au lycée à la fin du mois de mars au plus tard.**

## Participation aux championnats UNSS...

Les élèves admis en classes à horaires aménagés s'engagent à participer aux compétitions UNSS (ainsi qu'à les encadrer le cas échéant), prévues par l'établissement et correspondant aux sports choisis. Ils doivent être obligatoirement licenciés au lycée.

## Suivi Médical...

- Le suivi médical est assuré par le club tout au long de l'année (le kinésithérapeute a la possibilité d'utiliser les locaux spécifiques du lycée).
- L'examen médical devra être renouvelé chaque année.
- L'examen doit être effectué par un médecin titulaire du CES Médecine Sportive et Biologie du Sport.

## Horaires aménagés...

Les aménagements sont déterminés par la Commission Sports après consultation des clubs et en fonction des possibilités liées aux contraintes de l'emploi du temps.



**Fiche de candidature à une classe sportive à horaires aménagés**

**Nom, Prénom de l'élève :**

**Date et lieu de naissance :**

**Etablissement scolaire et classe :**

**Portable permettant de joindre l'élève :**

**Sport pratiqué et club :**

**Numéro de licence :**

**Nom, prénom du responsable légal :**

**Adresse :**

**Téléphone fixe :**

**Téléphone portable :**

**Courriel :** @

**Profession et téléphone professionnel :**

**Je déclare solliciter l'entrée de mon enfant dans votre dispositif d'horaires aménagés pour élèves sportifs. J'autorise mon enfant à participer aux tests sportifs proposés.**

**En cas d'accident nécessitant une intervention immédiate, tant médicale que chirurgicale, avec ou sans anesthésie, j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à cette intervention en milieu médical.**

**Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations.**

**Je joins également un certificat médical de non contre indication médicale à la pratique sportive intensive et en compétition.**

**N° de téléphone en cas d'urgence :**

**Date et signature précédée de la mention : « lu et approuvé » du responsable légal :**

**Fiche de candidature à une classe sportive à horaires aménagés**  
**Lettre de motivation manuscrite rédigée par l'élève**

**Date et signature de l'élève :**

**Candidature à une classe sportive à horaires aménagés**

**Bilan Scolaire**

**Avis du professeur principal, du professeur d'EPS, du Chef d'établissement**

**NOM, PRENOM, CLASSE :**

**Sport pratiqué et nom du club :**

L'élève a-t-il redoublé des classes ?  OUI  NON

Si oui lesquelles ?

**Avis du professeur principal :**

**L'élève rencontre-t-il des difficultés scolaires ? Si oui, expliquez.**

**Attitude face au travail : rythme, organisation, autonomie, investissement, motivation...**

**Comportement en classe : intégration, participation, respect des règles...**

**Relation avec les autres élèves :**

**Personnalité, caractère...**

**Avis du professeur d'EPS : intérêt, investissement, attitude, esprit d'équipe, capacités sportives...**

**Avis du chef d'établissement : notamment sur la capacité à concilier études, exigences scolaires et exigences sportives...**

**Autres éléments que vous pensez utiles de porter à notre connaissance :**

**A**

**le**

**Signature et tampon du chef d'établissement**

**Merci de joindre les bulletins trimestriels des années scolaires en cours et précédente.**



**Candidature à une classe sportive à horaires aménagés**  
**Pièces à fournir**

- **Le dossier complet devra parvenir au lycée Rosa Luxemburg avant la fin mars. Il devra comporter les différentes fiches et pièces sollicitées :**
- La fiche de candidature
- La fiche de bilan scolaire recto / verso remplie et signée par le Chef d'établissement
- Les bulletins trimestriels des années scolaires en cours et précédente... **Le bulletin du troisième trimestre sera faxé ou scanné à l'établissement dès que le conseil de classe aura eu lieu (fax : 04 68 80 17 00)**
- Le certificat médical de non contre indication à la pratique intensive du sport choisi et des compétitions
- La photocopie de la licence
- Une lettre du club précisant le niveau de l'élève sportif et l'avis de l'entraîneur concernant l'intégration du jeune sportif dans le dispositif sollicité
- La lettre de motivation de l'élève
- Deux enveloppes autocollantes, affranchies au tarif en vigueur pour le courrier urgent (moins de 20g) et portant l'adresse du candidat

**Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par courriel de l'établissement ([ce.0660856x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660856x@ac-montpellier.fr)) à...**

M. **Joël PERRIER** pour les aménagements horaires en Voile  
Mme **Chloé BERNAZZANI** pour l'EPS et l'AS-UNSS en général, et l'option facultative EPS-Danse  
M. **Christophe MILLET**, pour l'admission des sportifs de haut niveau en Natation, Natation Synchronisée et pour la section sportive Football et arbitrage...  
Et pour toutes les demandes d'aménagements horaires concernant les autres sports... M. **Olivier BRIFFAUT**, Proviseur du lycée Rosa Luxemburg

**ATTENTION !!! TRES IMPORTANT**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération !**

**En cas d'admission en classe à horaires aménagés puis affectation par les autorités académiques, vous devez vous inscrire au lycée selon la procédure et les dates prévues : prendre contact avec le secrétariat scolarité**

**Date limite de retour : fin mars**

## Vœux d'orientation pour l'année scolaire à venir

Pour les élèves sportifs admis **en lycée général et technologique** dans des classes à horaires aménagées, l'établissement offre...

**Les élèves sportifs peuvent être admis en seconde et en première générale, avec des horaires aménagés autant que faire se peut, beaucoup plus difficilement en STMG, STI2D (aménagements éventuels plus restreints), en terminale générale, avec des horaires aménagés autant que faire se peut, en terminale STMG (RH-C, Mercatique-Marketing, GF), terminale STI2D sans aménagements a priori.**

**Pour les élèves admis en section professionnelle préparant aux métiers du nautisme, l'établissement offre la préparation aux baccalauréats professionnels : Maintenance Nautique, Plastiques et Composites, Métiers du Cuir option Maroquinerie (Sellerie) et CAP Réparation et Entretien des Embarcations de Plaisance. Les horaires ne peuvent être que très partiellement aménagés. Attention aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel : les entreprises d'accueil ne consentent pas toujours à aménager les horaires.**

**Je souhaite inscrire mon enfant en classe de :**

**LV 1 :**

**LV 2 :**

**Régime souhaité :**  externe  ½ pensionnaire  interne

**Enseignements d'exploration sollicités :**

**Enseignements obligatoires de première :**

**Enseignements obligatoires de terminale :**

Date :

Signature du représentant légal

Signature de l'élève